

Délibération n°250044

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Jean-Pierre TORAN, Jennifer RENAUDIN Bruno VICTORIA, Audrey FOULQUIER, Pascale KHAMNOUTHAY, Sabrina PAULET, Jérôme POMARAT

Absents : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Jean-Marc NADAL (pouvoir donné à Jean-Pierre DEMNI), Sophie GRIMAUD ESCORISA (pouvoir donné à Florence PORTRA), Michel CUPOLI

Secrétaire de séance : Agnès BRU

Date de la Convocation : le 24/06/2025 Date d’Affichage : le 24/06/2025
Date de mise en ligne de la délibération : le 02/07/25

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 15	Vote pour : 18
Votants : 18	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

FIXATION DU TARIF HORAIRE DE LA SALLE DU QUARTZ POUR UNE UTILISATION HEBDOMADAIRE REGULIERE

Le maire expose :

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune met à disposition la salle du Quartz pour différentes activités culturelles, associatives ou privées.

Par délibération n°230040 du 25 septembre 2023, nous avons fixé les tarifs actuellement en vigueur pour la salle du Quartz, à savoir :

		Tarif commune	Tarif hors commune
SALLE FESTIVE	Location week-end (vendredi midi au lundi matin)	315 €	630 €
	Location journée hors week-end ou jour supplémentaire	105 €	210 €
	Location demi-journée hors week end	53 €	105 €
	Caution	1 000 €	
	Forfait ou caution ménage	200 €	
	Location de guéridons	30 €	
SALLE MOYENNE	Location demi-journée ou journée entière	42 €	84 €
	Caution	500 €	

Afin d'encadrer les utilisations régulières et répétées, notamment dans le cadre de réservations hebdomadaires (par exemple, une utilisation chaque semaine sur plusieurs mois), il convient d'établir un tarif horaire spécifique, distinct du tarif ponctuel, afin de favoriser la fidélisation tout en couvrant les frais de fonctionnement.

A titre de comparaison, la salle d'arts martiaux du complexe est louée au tarif horaire de 18€ pour les occupants récurrents n'étant pas une association séquestroise.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la délibération n°230040 du 25 septembre 2023

Et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** qu'à compter du 1^{er} septembre 2025, le tarif horaire applicable pour la location régulière hebdomadaire de la salle festive du Quartz est fixé à **18 € de l'heure**.
- **PRECISE** que ce tarif est réservé aux utilisateurs s'engageant à une réservation récurrente, sur des créneaux fixes et validés par la mairie.
- **DIT** que les autres tarifs et dispositions de la délibération du 25 septembre 2023 fixant les tarifs applicables à la salle du Quartz ne sont pas modifiés.
- **RAPPELLE** que le règlement d'utilisation, ainsi que les modalités de réservation et de paiement, restent applicables à toutes les locations, qu'elles soient ponctuelles ou régulières.

*Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 30 juin 2025*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.

Le Maire,
Gérard POUJADE


La secrétaire de séance,
Agnès BRU

Br